

L'accord Intéressement 2017-2019 d'EDF SA prévoit de négocier le niveau des critères chaque année pendant cette période. Une négociation éclair a donc eu lieu. La date du 30 juin étant la date limite imposée par le législateur pour la mise en œuvre d'un intéressement. FO, après avoir consulté ses structures syndicales, a décidé de signer.

Pourquoi FO a signé ?

En signant cet avenant, les agents bénéficieront du versement de l'intéressement en 2019.

Sans notre signature, **aucun intéressement n'aurait été versé.**

Les négociations ont permis des avancées sur les critères permettant de déterminer le niveau de l'intéressement qui sera versé en 2019, répondant en partie à nos revendications.

Cela devrait permettre, en se basant sur les prévisions des résultats financiers et techniques à mi année, le versement d'un intéressement supérieur à celui versé en 2018.

Les critères

L'intéressement est fonction des résultats enregistrés sur un certain nombre de critères relatifs à l'année civile précédant la date de calcul. L'intéressement relatif à 2018 porte sur les valeurs de l'année 2018 et sera versé en 2019 :

- Le cash-flow généré par les opérations
- La production d'électricité
- Le taux de satisfaction clientèle
- Le taux des salariés ayant suivi une action dans le domaine de la prévention, sécurité, santé.
- La baisse des impressions réalisées sur toutes les imprimantes et l'augmentation du nombre d'heures de réunion via Lync.

Nous regrettons néanmoins que la Direction ne nous ait pas entendu afin de sécuriser d'avantage les critères cash flow et production d'électricité.

Le rebond attendu pour 2018 et 2019 et exprimé par le Président LEVY doit se traduire en parallèle par un rebond du pouvoir d'achat du personnel.

Et les économies faites sur les Opex (dont fait partie la masse salariale) doit, selon nous, entraîner de la redistribution.

Nous espérons que les résultats financiers et la production d'électricité seront au rendez vous afin de permettre un montant moyen d'intéressement acceptable.



FO a pris ses responsabilités et a assuré par la négociation et sa signature, le versement d'un intéressement pour l'ensemble du personnel.